



**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021**

L'An deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-sept septembre deux mil vingt et un, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. TAERON Arnaud, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme. Christelle BESSAGUET, excusée a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU

Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pour voir à Mme. Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

**DEL24.09.2021-043 : Rapport d'activité 2020 du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF)**

L'activité du SDEF se déploie dans les domaines suivants :

- Le service public de la distribution d'énergie électrique ;
- La compétence numérique, données et conseil aux collectivités ;
- L'éclairage public
- Le service public de distribution du gaz naturel ;
- La transition énergétique ;

Afin de retracer son activité, le syndicat élabore chaque année un rapport d'activité. Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, celui-ci est transmis aux conseils municipaux.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Prend acte** de la communication du rapport d'activité du SDEF pour l'année 2020.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**Le Maire,**



**Christophe LE ROUX**